

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE L'ISLET**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **4 février 2019** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc  
Siège #2 - Jonathan Gill  
Siège #4 - Simon Bourgault  
Siège #5 - Karine Godbout  
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - France Thibodeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**01- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Karine Godbout et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02**  
**19**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Jonathan Gill et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2019-02**  
**20**

**03.01 - Séance ordinaire du 8 janvier 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **04 - LÉGISLATION**

**2019-02  
21**

##### **04.01 - RCGT - Communication avec les responsables de la gouvernance**

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Jonathan Gill et résolu de confirmer la lecture et le dépôt du document suivant :

- Communication avec les responsables de la gouvernance de la Municipalité de Saint-Adalbert du 24 janvier dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **04.02 - Nouveau mandat de la Commission municipale**

Une lettre sera transmise à madame Marie-Ève Proulx, députée de la Côte-du-Sud et Ministre déléguée au Développement économique régional concernant l'insatisfaction face au nouveau mandat de la Commission municipale.

##### **04.03 - Registre des armes à feu**

Le conseil était unanime à ne pas prendre position dans ce dossier puisque d'un côté, il y a les chasseurs qui signalent leur mécontentement aux élus et de l'autre, il y a le Havre des Femmes qui souhaiterait que les municipalités de notre MRC se rallient en faveur de cette loi. Par souci d'équité, il faut tenir compte des pour et des contre.

#### **05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**2019-02  
22**

##### **05.01 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Jonathan Gill et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 16 342,38 \$

- 2 225,24 \$ payable par chèques;
- 7 428,87 \$ payable par dépôts directs.

Au 31 décembre 2018 mais factures reçues après le conseil du 8 janvier 2019

- 6 688,27 \$.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Karine Godbout. Les initiales ont été apposées par chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2019-02  
23**

#### **05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu

- que les comptes du mois de janvier 2019, au montant total de 56 377,83 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	43 045,34 \$
• Salaires nets versés	9 385,96 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>3 946.53 \$</u>
• Total	56 377,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02  
24**

#### **05.03 - Adoption des journaux**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

# CORR-12-14 à CORR-12-17 : Transfert au bon compte G/L et annulation d'un chèque en circulation.

# EJ-12-49 à EJ-12-53 : Conciliation bancaire de décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02  
25**

#### **05.04 - Adoption du budget révisé du 5 septembre - OMH Saint-Adalbert**

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Jonathan Gill et résolu d'accepter la révision budgétaire du 5 septembre 2018 pour le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de RAM-C. Le montant payable par la municipalité passe donc de 2 110 \$ à 2 122 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02  
26**

#### **05.05 - Adoption du budget révisé du 5 décembre - OMH Saint-Adalbert**

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu d'accepter la révision budgétaire du 5 décembre 2018 pour la reconnaissance d'un montant supplémentaire de 300 \$ pour 10 heures de formation. Le montant payable par la municipalité n'est pas affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02**  
**27**

**05.06 - Adoption du budget 2019 - OMH Saint-Adalbert**

Suite à la présentation du budget de l'Office Municipal d'Habitation par la directrice Maggy Mathault, il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Karine Godbout et résolu d'adopter le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Adalbert pour l'année 2019 au montant de 15 733 \$ de déficit dont 90 % payable par la Société d'Habitation du Québec représentant un montant de 14 160 \$ et 10 % payable par la Municipalité de Saint-Adalbert représentant un montant de 1 573 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02**  
**28**

**05.07 - Changement de l'ordinateur/serveur**

Il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu d'accepter la soumission de Informatique IDC pour le changement de l'ordinateur/serveur au coût de 2 340,78 \$ taxes incluses mais les frais d'installation, de transfert de données, de configuration et de déplacement en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02**  
**29**

**05.08 - Augmentation des salaires 2019**

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accepter l'augmentation des salaires 2019 et ce, selon les montants adoptés au budget de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2019-02**  
**30**

**05.09 - Renouvellement du contrat d'assurance**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de notre contrat d'assurance MMQP 03 017015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait la révision du document fourni par la MMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adalbert ajoute les éléments suivants à son contrat :

- Augmentation à 2M \$ pour le volet **Erreurs et Omissions** ;
- Ajouter l'avenant C-21.

QUE le conseil municipal de Saint-Adalbert demande à la directrice

générale Magguy Mathault de prendre les informations supplémentaires concernant les autres remarques du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **06 - SÉCURITÉ INCENDIE**

### **06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie**

Il mentionne qu'il reste 3 jours de formation aux nouveaux pompiers pour la session du printemps et que lui et Normand ont également suivi une formation à Montmagny.

2019-02  
31

### **06.02 - Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adalbert désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adalbert prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Simon Bourgault et appuyé par Jonathan Gill et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la

Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02  
32

**06.03 - Adoption du rapport annuel 2018 en sécurité incendie**

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu d'adopter le rapport annuel 2018 en sécurité incendie et ce, tel que présenté aux élus, pompiers et personnel administratif par le directeur incendie lors de la rencontre du 21 janvier dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02  
33

**06.04 - Acceptation de l'entente de services cellulaires avec CAUCA**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'essai de l'application pour SURVI-Mobile et que nous sommes satisfaits de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est la suivante :

- Frais de base pour le forfait sans équipement : 1 250 \$
- Coût unitaire selon les modules : entre 7 \$ et 10 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Karine Godbout et résolu d'accepter le contrat de services pour l'application SURVI-mobile avec la centrale CAUCA daté du 31 janvier 2019. Il est également résolu d'autoriser Magguy Mathault, directrice générale et/ou René Laverdière, maire et/ou Richard Gauvin, directeur incendie à signer toute la documentation relative à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**07 - RÉSEAU ROUTIER**

**07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante**

Rien à signaler.

2019-02  
34

**07.02 - Résolution - Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Rémi Vaillancourt,

Appuyé par Jonathan Gill et résolu

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **08 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant**

La régie n'achètera pas un camion supplémentaire pour intervenir en cas de panne du camion actuel. De plus, pour les conteneurs à chargement avant, la cueillette de la récupération se fera aux 2 semaines et celle des ordures à toutes les semaines.

### **08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc représentante**

Cette dernière mentionne qu'il serait bon que la municipalité se penche sur le dossier des bacs bruns. Le maire mentionne que la MRC travaille déjà sur ce dossier depuis quelques années et qu'elle est en attente des résultats sur le traitement mécano-biologique.

2019-02  
35

### **08.03 - Avis de motion - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, monsieur Simon Bourgault donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du règlement décrétant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code Municipal*, monsieur Simon Bourgault dépose un projet de règlement, séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-02  
36

### **08.04 - Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles - Transfert de compétence**

CONSIDÉRANT QUE les frais se rapportant à la cueillette des matières résiduelles font maintenant partis des prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud et que de ce fait ces frais font partie de la quote-part annuelle des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne pourront plus réclamer les frais de transports des matières résiduelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'IL serait plus avantageux que les municipalités transfèrent la compétence à la Régie et que celle-ci s'inscrive au Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le montant reçu de ce programme pourra être utilisé lors de la préparation budgétaire et que celui-ci réduira le montant

des quotes-parts des municipalités membres de la Régie;

Il est proposé par Karine Godbout, appuyé par Jonathan Gill que la municipalité de Saint-Adalbert transfère la compétence pour le Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante**

Absente.

### **09.02 - Point d'information - Politique familiale, Rémi Vaillancourt représentant**

Une programmation d'activités pour la semaine de relâche sera montée en collaboration avec le comité des loisirs.

**2019-02  
37**

### **09.03 - Adhésion gratuite à la Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. administre, en association avec les Centres intégrés de santé et de services sociaux de la région, un programme de support et de surveillance à domicile personnalisé qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'AFIN d'être encore plus près des besoins de nos concitoyens et concitoyennes, l'organisation veut associer la municipalité à la définition de ses orientations et de ses services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Karine Godbout et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance-Santé-Chaudière-Appalaches Inc. et que René Laverdière, maire soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée pour représenter cette organisation lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-02  
38**

### **09.04 - Adoption du plan d'action MADA**

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Karine Godbout et résolu d'adopter le plan d'action de la Municipalité Amie des Aînés et ce, tel que déposé et présenté par le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**09.05 - Demande - Projet citoyen de L'Islet-Sud**

La directrice fait la lecture de la demande du comité Projet citoyen de l'Islet-Sud.

2019-02  
39

**09.06 - Viactive - Demande pour poursuivre les activités**

Il est proposé par Jonathan Gill, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'accepter l'offre de madame Darlène Corriveau de la Maison de la Famille de donner les cours de VIACTIVE 1 fois par mois.

Il est également résolu d'offrir le local gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentant**

Présentement, l'organisme est à la recherche d'un chauffeur de taxi. Il est nécessaire de rentabiliser ce véhicule-taxi. Lors d'une rencontre avec L'Islet-Nord, il y aurait peut-être possibilité d'ouvrir le territoire.

**11 - TOURISME**

**11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante**

Absente.

**12 - LOISIRS ET CULTURE**

**12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant**

Une rencontre a été tenue avec la conciergerie afin de clarifier certaines tâches à effectuer.

**12.02 - Point information - Loisirs, Jonathan Gill, représentant**

Une programmation pour la semaine de relâche sera faite en collaboration avec la politique familiale.

**12.03 - Rencontre avec les gens de l'évêché**

Une rencontre se tiendra avec les membres du conseil de la Fabrique, les gens du diocèse et les élus, le 6 mars prochain à 19h00.

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **14 - VARIA**

Aucun sujet

#### **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Simon Bourgault et résolu que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 21h00

---

René Laverdière, maire

---

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

---

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.